L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi, 18 Juillet 1828.

Chemin à coulisses (Rail Roads.)

Les Amis des améliorations intérieures sont invités à se réunir au café Hewlett, Lundi 28 de Juillet à midi, afin de délibérer, et adopter les mesures nécessaires pour établir une route à coulisse (Rail Road) du Mississippi au Lac Pontchartrain.

☞ Il parait qu'on vient de découvrir un remède à la *fièvre rhumatismale* qui règne dans toutes les Antilles et dont le germe s'est développé avec tant de fureur au milieu de nous—Ce remède consiste à faire des frictions sur toutes les parties souffrantes avec une *huile de laurier*, qui est extraite du laurier de Démérari ou des forêts de l'Orénoque.—Des personnes qui ont fait usage de ce remède assurent qu'on éprouve un soulagement immédiat et même qu'on est complètement guéri.

TRADUCTION LIBRE D'UNE ODE ESPAGNOLE,
Ecrite à la Nlle.-Orléans par un jeune Havanaire.

Jetons le cri de l'Indépendance, braves habitans de l'île de Cube! et pour sauver la patrie, mourons comme les fiers Araucains. Caton en se donnant la mort, ne fit rien pour Rome: son épée eût été mieux trempée du sang des tyrans. Ne courbon jamais nos têtes sous le joug honteux de l'esclavage—Déchirons le deuil qui couvre la patrie, et que la mort et toutes ses horreurs ne puisse arrêter la marche glorieuse d'une aussi belle entreprise. Qu'est-ce que la vie sans la patrie? et qu'est-ce que la patrie sans la liberté? Marchons donc pleins de ce feu céleste qui conduisit Riego à l'immortalité! la victoire nous montre de loin la couronne et le prix—l'ombre du héros nous ralliera dans les combats.—Déjà je crois voir la cime glorieuse de ces montagnes où gémissent nos braves compagnons d'armes! déjà cette île immense, fille de l'Océan, apparait à nos yeux—Terre chérie! tu naquis libre en sortant du sein de l'onde, tout semble nous assurer ton indépendance et ta prospérité—Quel est celui de tes fils qui préfère l'esclavage à la mort? il n'en est point, nous répond en frémissant ton rivage battu par les flots; viens nous apprendre à mourir ou à être libres! Havanaires! vous l'avez entendu, la patrie vous appelle et vous balancez.....Marchons, et que s'il se trouvait un mortel assez vil pour oser contrarier la marche glorieuse de l'indépendance, qu'il aille cacher dans la tombe son infamie et sa honte—son sang coulera sur l'autel de la liberté.

UN HAVANAIRE.

INTERIEUR.

Le secrétaire de la guerre, général Porter, est arrivé au siège du gouvernement.

BRESIL.

Par le navire Atlas, arrivé à New-York de Rio-Janeiro, nous apprenons qu'au premier de Mai toutes les hostilités avaient cessé entre Buenos-Ayres et le Brésil—Le ministre brésilien était parti pour Buenos-Ayres sur une frégate anglaise. Une frégate Portugaise avait laissé Buenos-Ayres. La question de la paix peut donc être considérée comme décidée.

Le Lieut. Colonel W. J. F. Carrera, officier buenos-ayrien, passager sur l'Atlas, a été prisonnier pendant deux ans et demi, et vient ici dans l'intention de s'embarquer pour son pays natal.

COMMERCIAL.

Par un acte récent du Parlement, appelé acte des Douanes, cette partie de l'acte pour régler les possessions d'outre mer de la Grande Bretagne, qui prohibe l'importation dans toutes les possessions anglaises en Amérique, du bœuf, du porc et des noix de cocos, est rappelée; comme aussi la section du même acte qui prohibe l'importation du café, du sucre, de la melasse et du rhum dans les ports francs de ces mêmes possessions pour être emmagasinés seulement pour l'exportation. Le droit sur le bœuf salé et le porc importés dans ces possessions, excepté à *Newfoundland*, est de 12 cents par qtl. Sur la soie manufacturée, 30 pr. cent *ad valorem*; et sur le coton manufacturé 20 pr. cent.

Par le même acte il est décidé que tous les objets tels que mats, mâtereaux, bois de construction, cerceaux, bardeaux, bois de lattes ou de corde pour le feu, importés des Canadas dans les autres possessions anglaises d'Amérique, ou dans le Royaume Uni, seront considérés comme produits des Canadas.

FEUILLETON.

Singulière Aventure.—Un tonnelier, M. Dyer, travaillant sur le quai d'Eastport, (Maine) entend les cris d'un enfant, d'a-peu près 8 ans, qui venait de tomber à l'eau; il s'élance après lui et s'efforçait de le ramener à terre, lorsque le canot du Nimrod, brick anglais, vint à son secours et le délivra de son fardeau au moment où ses forces commençaient à s'épuiser. Il retourne à son ouvrage, et, un instant après, lorsque l'enfant est rappelé à la vie, on vient l'informer que c'est *son propre fils.*

INVENTION NOUVELLE.

Parmi les nouvelles découvertes que la culture des sciences naturelles a produites dans ces derniers temps, celle d'une diligence mue par la vapeur n'est pas à dédaigner. Cette voiture, dont la gravure et la description ont été publiées dans un des derniers numéros de la "Bibliothèque britannique," doit être bientôt introduite en France. Une autre découverte, déjà mise en pratique, a pour objet de préserver le doublage en cuivre des vaisseaux du vert-de-gris qui le rongeait: un savant physicien ayant remarqué que l'oxidation du cuivre était produite par le fluide électrique, et qu'elle pouvait être neutralisée par le galvanisme, au moyen du contact de deux métaux, a eu l'heureuse idée de conseiller de fixer les lames de cuivre sur les vaisseaux avec des clous de zinc, et, depuis cette utile expérience, le doublage en cuivre n'est plus usé que par les efforts des vagues de la mer. Mais une découverte bien autrement importante, si elle se confirme, c'est un moyen simple, d'un usage facile, de rendre les vaisseaux insubmersibles. Ce moyen, dont quelques journaux ont déjà parlé, consiste à placer, entre les poutres du tillac et celles des bords, des tuyaux de cuivre de 8 à 14 pouces de diamètre, qui devront ne contenir que de l'air atmosphérique et rester hermétiquement fermés. Quand même le vaisseau se trouverait totalement rempli d'eau, il ne pourrait s'enfoncer plus bas que le niveau des tuyaux; par ce moyen, cet appareil servirait toujours à sauver l'équipage; il garantirait aussi d'un incendie, car, en laissant le bâtiment se remplir, le feu serait éteint en un instant. La dépense d'addition des tuyaux n'est évaluée qu'à cinq pour cent de celle de la construction d'un bâtiment. Cette belle découverte est attribuée à M. Watson, qui l'a rendue publique en Angleterre.

SUPERSTITION DES INDIENS.

A quelque distance de l'île où l'on voit l'étonnant bananier, se trouve *Bindrabund*, ou *Vindravanin*, ville aussi sainte que Baroach, dans l'opinion des Indous. Les dévots s'y rendent des contrées les plus lointaines pour faire leurs offrandes, et pour se laver dans la rivière sacrée, sur les bords de laquelle ils prétendent que leur dieu apparut la première fois sous la forme humaine. Quoiqu'il y ait un grand nombre de pagodes, aucune d'elles ne mérite une attention particulière comme monument d'architecture et de goût, ou par ses richesses. Cette ville a pris son nom des bois de haute-futaie qui l'entourent, et qui sont la résidence d'une multitude de singes dont le penchant à la malignité est renforcé par le respect religieux qu'on leur porte, en considération de Honnaman (divinité de la mythologie indou,) qui est représentée sous la forme d'un de ces animaux. En conséquence de cette superstition ignoble, de nombreuses troupes de ces animaux, dont plusieurs sont de très-grande taille, y sont entretenues par les dons des pélerins.

L'on a tant de vénération pour eux que personne n'ose leur résister ni les brusquer, lors même qu'ils commettent des outrages, soit sur la route envers les passans, soit dans le domicile des Indous. Aussi la ville est souvent d'un difficile accès; car s'il arrive qu'un de ces singes prenne un malheureux passager en aversion, celui-ci peut être sûr que toute la communauté viendra l'assaillir et le poursuivre sans relâche à coups de projectiles, tels que des pieces de bambous, des pierres, de la crotte, en poussant des hurlemens horribles. Il faut supporter tout cela en patience avec la plus entière résignation, car la tentative la plus légère de représailles, non seulement engagerait ces méchans animaux à de nouvelles insultes, mais provoquerait encore en leur faveur la tourbe des dévots fanatiques et des fakirs intéressés à cet étrange culte.

On a vu dans l'année 1818, un triste exemple du danger qu'il y a de rencontrer des ennemis de ce genre. Deux jeunes officiers de cavalerie de l'armée du Bengale, en passant par-là furent attaqués par les singes. L'un d'eux ayant eu l'imprudence de tirer dessus, le corps entier des fakirs et de leurs disciples prenant l'alarme, accourut de la ville avec une telle furie, que les officiers, quoique montés sur des éléphans, furent obligés de chercher leur salut en tâchant de traverser le Jummah, où ils périrent tous deux.

Oiseau gigantesque dans la Sibérie.

M. Henderson a trouvé dans la nouvelle Sibérie, les griffes d'un oiseau, dont chacune a une aune de long; les Yakuts lui assurent avoir souvent rencontré dans leurs chasses, des squelettes et des plumes de cet oiseau. Les tuyaux de ces dernières sont si grands, qu'un homme peut y passer le bras.

Naissances.—Noces.—Funérailles.

En Russie, la naissance d'un enfant est suivie du baptême; on mange ensuite en famille et on s'enivre. Pendant le cours des couches de la femme, ceux qui viennent la voir, doivent, en s'approchant de son lit pour lui demander de ses nouvelles, glisser une pièce de monnaie dont la valeur varie, suivant la qualité et la fortune de la personne faisant l'offrande. Les personnes d'un rang élevé ne peuvent donner moins d'un ducat. Les gens mariés sont seuls assujétis à cet usage, probablement parce qu'ils peuvent, en pareille circonstance, être remboursés. Ce petit impôt est aboli à Pétersbourg, mais on le paie très-exactement dans toutes les provinces.

Les cérémonies du mariage sont nombreuses et assez singulières; les époux ne se voient que le jour des noces; on les coiffe et on les pare devant un miroir commun; ils peuvent approcher leurs joues, mais il faut qu'une étoffe les sépare; ensuite on se rend en pompe à l'église, les femmes d'un côté, les hommes de l'autre. Le prêtre demande le consentement des époux, ensuite il leur donne à tous deux un anneau béni, et leur fait boire du vin trois fois, l'un apès l'autre, dans le même vase. Pendant la cérémonie, les époux ont une couronne sur la tête: lorqu'elle est achevée on revient à la maison, où la mariée doit constamment se plaindre et se lamenter; il en est même qui s'égratignent.

Après le repas, les danses et les chants commencent: tout ce qui concourt à terminer la fête est un emblême de la fécondité. Le lit des époux est dressé sur des gerbes; les flambeaux sont posés dans des barils remplis d'orge et d'avoine. Le lendemain, le plus âgé de la famille porte aux époux, en grande pompe, un pain fait exprès, sur lequel on incruste une pièce de monnaie, et une des agraffes que les femmes portent sur la poitrine; avant de donner ce pain, on le pose trois fois sur la tête de la jeune femme.

Il ne se fait point de mariage sans le *druschka* autrement dit, *aide du fiancé*, c'est une espèce de bouffon que l'on appelle à toutes les noces. Il est aussi indispensable que les violons en France. La fonction de ce personnage est d'aller dès le matin devant la porte des futurs époux, annoncer à haute voix à tous ceux qui se trouvent présens, que le très-haut et très-puissant prince.....et la très-haute et très-gracieuse princesse.....les invitent à assister au banquet de noces. Quels que gueux et misérables que soient les époux, la formule est toujours la même; mais il faut bien se garder de se présenter sur une telle invitation, sans quoi on serait hué et honni. Après cette invitation le *druschka* est encore chargé d'ouvrir la marche en conduisant les époux à l'église, et de mettre tout le monde en train par ses plaisanteries et ses quolibets. Entr'autres attributs distinctifs, le *druschka* est coiffé d'un bonnet de forme conique. Pour remplir dignement cet état en Russie, car c'en est un quelquefois fort lucratif, il faut être gai et fécond en bons mots et en saillies, avoir l'air d'un bon vivant, réunir à une taille courte et ramassée une face bien nourrie, un teint enluminé, et surtout un large ventre: le *druschka*, doué par la nature de tous ces dons, ne peut manquer d'avoir la vogue.

Les funérailles se font en Russie avec beaucoup de pompe. Autrefois on enterrait les morts dès qu'ils avaient rendu le dernir soupir, maintenant on les garde huit à dix jours. Pendant ce temps les parens et les proches, même les ennemis du defunt, se réunissent autour de son cadavre que l'on vêtit avec soin; ils le pleurent et témoignent leur douleur par mille signes extérieurs, mille simagrées d'affliction; ensuite, ceux envers qui il a eu des torts les lui rappellent et lui adressent des reproches. Le mort ainsi pleuré et réprimandé, est porté en terre par les popes et escorte de pleureuses payées pour répandre des larmes et pousser des gémissemens. Avant de le mettre dans la bière, on a eu soin de le munir d'un passeport pour l'éternité, dans lequel les popes certifient de sa bonne conduite, de sa foi, et recommandent à Saint-Pierre de lui ouvrir les portes du Paradis. Ce billet, revêtu de la signature de l'évêque, est placé dans la main du mort. Après l'enterrement, on revient à la maison célébrer les commémorations, ce sont des orgies qui durent neuf jours, et que l'on renouvelle encore à la fête et à l'anniversaire du défunt.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédié.

Brick Syphax, Nichols, New-York, Bowers, Osborn, et Bowers.
Brick Feliciana, Graves, Gibraltar, S P Morgan et co.
Brick Moro, Burne, Omoa, A Dolhonde.

Arrivés.

Bateau de remorque Hercules, Herriman, venant de la Balize et de la passe du S. O. ayant mis en mer par la passe du S. O. le navire Vesta, (tirant 16 pieds et 10 pouces d'eau) pour Bordeaux; les bricks Levant, pour Boston, et Amelia, pour St. Barts—Il est parti de la passe du S. O. le 15, à 10 heures du matin; il n'y avait rien d'arrivé ni rien en vue—Il est parti de la Balize hier matin; un brick espagnol était échoué sur les bancs de George, avec perte de son gouvernail. Le bateau de pilote Seazer est rentré Mardi matin, ayant croisé depuis le 4 du courant, sans avoir aucun bâtiment.

☞ L'Hercules doit repartir aujourd'hui après midi, avec les navires Alabama, pour Brême; Jamaica, pour Greenock; et Orwell, pour Liverpool.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi 24 Juillet 1828, jexposerai en vente au Café de la Nouvelle Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Daniel C. Holliday; les Esclaves suivans, savoir:

Sam Pool, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier, un peu maladif.

Bazile, mulâtre âgé d'environ 40 ans, tonnelier.

Orange, nègre âgé d'environ 40 ans, charpentier.

Elize, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ.

Emily, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ; sujette à manger quelque fois de la terre,

Sally, âgée d'environ 30 ans, femme d'Orange, propre au champ, un peu maladive, et ses deux enfans, Lucy âgée de 9 ans, et Matilde, âgée d'environ 9 ans.

Ben, fils de Sally, âgé d'envire 12 ans; propre au champ.

Rachel, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ.

Alick, nègre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison.

CONDITIONS:—Payable en trois termes égaux, le 1er. Avril 1829, 1er. Avril 1830, et 1er. Avril 1831, en billets avec deux endosseurs à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement; les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs, et les billets seront fournis par coupons selon la convenance des vendeurs.—Par ordre de la Cour.

CHS. BLACHE,
24 Juin Régister des testamens.

Tous ces esclaves sont acclimatés et habitués depuis longtems aux travaux d'une sucrerie.

GLACES & SORBETS.

MR. SEREAU, qui par suite d'une indisposition de plusieurs jours s'était vu contraint à fermer provisoirement son établissement de la rue d'Orléans, a l'honneur d'informer le public, et surtout les Dames de cette ville, qu'il vient de r'ouvrir et qu'on trouvera tous les soirs chez lui des Glaces et des Sorbets, au goût des amateurs. 17 juil.

COUR des Preuves—Vente par le régister des testamens—Jeudi 7 Aout 1828, j'exposerai en vente au café de la Nlle Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Frederick Zerban, les esclaves suivans, savoir:

Hannah, négresse âgée de 60 ans.

Auguste, âgé d'environ 25 ans, créole, un peu cordonnier.

Conditions:—Six et neuf mois de crédit, en billet endossés à satisfaction, avec hipothèque spécial jusu'à parfait paiement.—Par ordre de la Cour CHS. BLACHE,
17 Juillet. dep. reg. des testamens.

COUR des Preuves.—Jeudi 7 Aout prochain, j'exposerai en vente, au café de la bourse, à midi pour le compte de la succession de feu le dr. Dwyer, 10 ans des services de l'esclave Obey, âgé d'environ 20 ans.

Conditions, comptant, et l'acheteur s'obligera d'affranchir a ses frais, le dit nègre quand il aura atteint l'âge de 30 ans. Par ordre de la cour,
17 Juillet, CHS. BLACHE, Dép. reg.

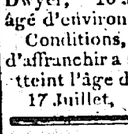

POUR BOSTON

Le brick fin voilier MILTON, cap. Manafield, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant de beaux arrangemens, s'adresser à bord ou bien à
18 Juillet LINCOLN et GREEN.

POUR NEW-YORK.
(Mercredi 23 du courant)

Le navire fin voilier doublé et chevillé en cuivre NEPTUNE, capt. Lambert, partira positivement le 23 du courant, ayant la majeure partie de son chargement engagée. Quelques passagers peuvent être commodément logés dans la chambre et dans l'entre-pont à des conditions raisonnables. S'adresser à
JOHN P PAYSON, rue Conti, No. 23
18 Juillet

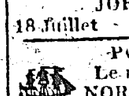

POUR PHILADELPHIE.

Le navire neuf, construit à Philadelphie, NORTH STAR, capitaine Thurber, partira pour ledit port, le 1er. d'Août. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. W. ZACHARIE & Co.
18 juil. Rue Royale, No. 83.

POUR BORDEAUX.

Le brick solide et fin voilier AURORA, cap. Ch. Anner, ayant tout son chargement engagé partira pour le port ci-dessus le 21 Juillet courant. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou bien à
J. B. AZARETO,
Encoignure des rues de l'Esplanade et de la Levée. 16 Juillet

POUR NEW-YORK

Le brick SYPHAX, capit. Nichols, a besoin de l'encombrement d'environ 400 barils pour compléter son chargement. Pour fret desquels, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les Casernes, ou bien à
16 juil. BOWERS, OSBORN et BOWERS.

POUR RIO-GRANDE.

La bonne et solide goelette, clouée et chevillée en cuivre, CAHAWBA, capt. E. Tardy, partira sous peu de jours. Pour fret d'une centaine de barils, ou pour passage, s'adresser au capt. à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à
16 juil. M. F. COUGOT.

POUR PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick fin voilier, MARY, capt. Dobson, partira vers le 5 de Juillet. Pour frêt d'environ 200 barils ou pour passage, s'adresser au capitaine Dobson à bord, en face des magasins Bleus, ou à
22 Juillet GOTTSCHALK et REIMERS.

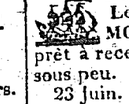

POUR CAMPECHE & SIZAL.

Le navire de première classe DESDAMONA, capt. Randall, est maintenant prêt à recevoir un chargement, et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
23 Juin. J. W. ZACHARIE & Co.

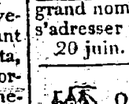

POUR BORDEAUX.

Le navire neuf VESTA, capt. M'Kown, partira sous peu, et peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK,
20 juin. 53, rue Bienville.

POUR MADERE.

On expédiera pour ce port, une navire de première classe, si on offre de suite l'équivalent de 200 barils, pour frêt. S'adresser à
20 juin. C. D. JORDAN.

POUR LE HAVRE.

Le brick de première classe HERCULES, capitaine Chase, construit depuis seulement un an, sera expédié d'ici au 1er. de Juillet. Pour frêt de 150 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 Juin Wm. NOTT et Comp.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Colla, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme pack et régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle.-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
23 juin. J. HAGAN & Co.

AUX AMATEURS DU LAC.

LE public est prévenu que l'ancien établissement du *Rising-Sun* est de nouveau ouvert, sous le nom de *Mechanic's Hotel*, où l'on trouvera toute espèce de rafraichissemens possibles; une table d'hôte est mise à deux heures, à raison $1 par personne. On peut aussi avoir des appartemens séparés pour les repas particuliers La buvette sera fournie de bonnes liqueurs, et l'on n'y prend que moitié prix. 11 juin

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à
1er mai JOHN HAGAN & Co.

RABAIS SUR LES VINS.

VU la diminution des droits sur les Vins, les soussignés ont réduit leur Vin de Bordeaux de $36 à $33, et le Vin blanc de Grave à $15 la demi barrique.
30 juin. CH. JOURDAN & Co.

Ventes Publiques.

Vendredi 18 Juillet, à 4 heures et demie de l'après-midi, par G W Boyd & Co., un assortiment de livres, on en fera voir le catalogue.

Vendredi 18 Juillet à 11 heures du matin, au domicile de feu H. Harris, rue de Chartres entre les rues Conti et Bienville, les effets de la succession dudit défunt. Conditions, comptant.

Samedi 19 Juillet courant, devant le bureau du Register des Testaments, à 4 heures de l'après midi, les effets mobiliers de la succession de feu P V Barbet. Conditions, comptant.

Samedi 19 Juillet, à une heure, à la Bourse, un lot de terre situé sur le chemin de Gentilly, près de la ville, ayant trois arpens et demi de face sur vingt arpens de profondeur, en mesurant du centre du chemin; ainsi que les édifices et améliorations qui s'y trouvent, borné d'un coté par la propriété d'Habelle Planchon, et de l'autre par celle de James Hopkins—saisis par le shérif.

Samedi 26 Juillet, à midi, à la Bourse, il sera vendu une négresse de 18 ans, nommée Mary, saisie par le maréchal.

Jeudi 31 Juillet à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu H Harris,

Une négresse nommé Lucrécia, âgée d'environ 70 ans. Conditions—comptant.

Jeudi, 31 Juillet, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Manuel Garcia, h de c libre, un NEGRE nommé Victor, créole de St, Domingue, âgé d'environ 28 ans, manœuvre, un peu adonné à la boisson.

Condition.—Un quart comptant, et la balance à un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Jeudi 7 Aout, par le Register des testamens, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession Zerban, la négresse Hannah, de 60 ans, et le nègre Auguste, créole de 25 ans, un peu cordonnier—Conditions, à 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque.

PAR T. MOSSY.

PAR ordre de l'honorable Cour de Paroisse, il sera vendu au café Hewlett, Samedi 25 Juillet prochain, les propriétés suivantes, cédées par Mr. Laurent Alpuente, à ses créanciers. Une maison, située au bayou St. Jean, mesurant 34 pieds français de face sur 41 de profondeur, cuisine, chambres à domestiques, &c sur un terrain de 68 pieds de face au bayou, et 176 pieds de profondeur; cette propriété est limitrophe à celle de Mr. d'Hébécourt. Un terrain, mesurant 52 pieds de face sur 125 de profondeur, situé rue Tréné, entre Ursulines et St. Philippe. Une maison, située rue des Remparts, entre Quartier et Bayou, avec cuisine, chambres à domestiques, etc. le terrain mesure 39 pieds 8 pouces de face sur 99 pieds de profondeur, fermant de 5 pieds un pouce. Une maison attenante, faisant encognure des rues du Quartier et Remparts, avec cuisine, chambres à domestiques, etc. le terrain mesure 35 pieds 1 pouce de face, rue des Remparts et 40 de face rue du Quartier. Un terrain, mesurant 35 pieds de face à la rue du Quartier, sur 59 pieds 8 pouces de profondeur.

Esclaves—Une négresse créole nommée Marie-Reine, âgée de 29 à 30 ans, bonne domestique, blanchiseuse, cuisinière et gardienne d'enfant.

Une dito nommée Marcelite, âgée de 26 à 27 ans, domestique, cuisinière blanchiseuse et repasseuse, avec son enfant mulâtre âgé de neuf ans.

Un petit mulâtre nommé Jacques, fils de la négresse Marcelite, âgé de 11 ans. Il est très intelligent.

Une négresse nommée Adèle, âgé de 29 à 30 ans, bonne gardienne d'enfant, sachant un peu faire à manger, laver et repasser.

Isidore, mulâtre âgé de 22 à 23 ans, bon domestique, cuisinier, peintre et un peu cocher.

Condition—Les terrains et maisons, payables à un, deux et trois ans de termes—Les esclaves, payables à 12 et 18 mois. Le tout en billets par coupons endossés à satisfaction et hipothèque jusqu'à parfait payement 11 Juillet.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickle, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des diverses obligations qu'il a souscrites, comme principal; le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Sosthène Allain, ses cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Boni, ses cautions—le 17 Décembre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Sainsere, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautions—et le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions, soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le [L.S.] cinquième jour de Juillet mil-huit-cent vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. H. JOHNSON.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur.
P. DERBIGNY,
Secrétaire d'Etat 14 juillet.

AVIS—Attendu que Charles Morgan, autrefois Shérif, et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques résultantes de diverses obligations qu'il a souscrites, comme principal, le 19 d'Avril 1819, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chenevert, comme cautions—le 19 d'Avril 1819, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chenevert, comme cautions—le 20 de Juin 1820, conjointement avec Arnaud Beauvais et Pierre Despan, comme cautions—le 17 Decembre 1821, conjointement avec Arnaud Beauvais et Etienne Simon, comme cautions—le 7 de Mars 1822, conjointement avec Sosthène Allain et Etienne Simon, comme cautions—et le 3 de Février 1823, conjointement avec Pierre Louis L'Hermite et Pierre Despan, comme cautions, soient levées et annulées.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le dernier jour de la présente publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient point levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet, mil-huit-cent-vingt [L.S.] huit, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
H. JOHNSON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat. 16 juil.

MERRAINS A PIPE—16000 merrains à pipe à vendre par
A. BORDUZAT & Co.
14 juillet Rue Royale n°. 108.